

les force à payer des droits de 25 et même de 35 p. 100 sur des instruments aratoires, dont ils ont besoin pour cultiver la terre; on leur ferme les marchés américains où ils pourraient vendre leurs produits avantageusement, en refusant de leur donner cette politique de réciprocité qui ferait leur richesse. Que fait aussi le Gouvernement pour les soldats revenus du front? Le pays a contracté une dette envers ces braves. Le Gouvernement leur a fait toutes sortes de promesses et aujourd'hui il ne s'en occupe plus. Que fait-on pour la classe ouvrière, sur laquelle pèse tout le fardeau des taxes? Non seulement on n'accorde rien aux ouvriers, mais le Gouvernement les envoie en prison lorsqu'ils se mettent en grève pour obtenir des salaires leur permettant de vivre; et pendant ce temps-là, il permet aux monopoleurs et aux profiteurs d'accumuler des fortunes, et aux trusts de payer des dividendes de 100 et 200 p. 100, comme la chose a été prouvée durant l'enquête devant le comité des comptes publics.

Je dis, monsieur l'Orateur, que ce serait le temps pour le gouvernement, durant cette session-ci, de passer des lois pour faire remettre au peuple ces fortunes amassées si honteusement. On dit que le nombre des millionnaires en ce pays a augmenté considérablement durant la guerre. C'est une honte. Ailleurs, les profiteurs sont condamnés à la prison, mais ici on les décore. Ce serait le temps aussi d'abaisser le coût de la vie en fixant un prix maximum sur les choses de première nécessité. Je profite de ce moment pour demander au gouvernement d'adopter une législation fixant la journée de travail à huit heures, tel que décrété en France. Je réitère ma demande pour une pension aux vieillards. Je demande que l'on adopte une loi électorale plus juste et plus honnête que la loi des élections en temps de guerre et qui ne permettra plus au gouvernement de se maintenir au pouvoir malgré la volonté du peuple. Je demande que l'on cesse de diriger le pays au moyen d'arrêtés en conseil et que l'on revienne au gouvernement par le peuple. Je demande que l'on ne fasse aucune loi qui soit de nature à diminuer notre autonomie. En fin, je demande qu'on accorde l'armistice à tous les insoumis à la loi du service militaire.

Avant de reprendre mon siège, je tiens à déclarer que je voterai contre tout projet de loi qui pourrait nous enlever quelques-unes de nos prérogatives pour dimi-

[M. Fontaine.]

nuer notre autonomie. Je suis Canadien et veux rester Canadien.

M. TURGEON: Monsieur l'Orateur, je promets que mes observations auront, du moins, le mérite de la brièveté, vu que je désire ne pas retarder les travaux de la Chambre.

Au début, je tiens à offrir mes félicitations aux honorables députés qui ont proposé et appuyé le projet d'adresse, et j'ajoute que par la belle éloquence déployée dans leurs discours, ils ne le cèdent nullement à leurs prédécesseurs qui ont été appelés, par le passé, à s'acquitter de la même tâche.

Quant au principal objectif qui a provoqué la convocation des Chambres en session spéciale, la ratification du traité de paix et du pacte de la Ligue des nations, je me réserve de formuler en temps utile les observations que je désire présenter à cette Chambre. Je tiens à exprimer l'espoir que le traité de paix et l'établissement de la Ligue des nations aboutiront à une paix glorieuse et durable et à la réalisation des hautes espérances qu'a fait naître la Conférence de la paix.

Durant l'intersession, il y a eu quelques remaniements ministériels. Quelques collègues du premier ministre lui ont remis leurs portefeuilles pour devenir fonctionnaires de l'Etat et d'autres se sont retirés des activités de la politique. Un des ministres représentant les provinces de l'Ouest est sorti du cabinet, mais il a eu pour successeur un titulaire de la même région. Par la démission du ministre des Finances (sir Thomas White) la province d'Ontario a été privée des services d'un de ses ministres; mais un autre représentant de cette province lui a succédé à ce poste. Ces deux nouveaux titulaires, encore qu'ils n'aient pas encore obtenu leur mandat électoral à la Chambre des communes, afin d'y faire l'exposé de leur programme et d'exprimer leurs vues, ont toutefois représenté leurs provinces dans les conseils de la nation. Le Nouveau-Brunswick s'est vu privé des services du ministre des Travaux publics (M. Carvell) qui a remis son portefeuille pour accepter une charge publique, et depuis près de deux mois, cette province est demeurée sans représentant au sein du cabinet.

M. LAPOINTE (Kamouraska): C'est aussi bien.

M. TURGEON: C'est possible. Seulement, le Gouvernement déroge à sa dignité et manque à son devoir en laissant si long-